

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 mars à 10 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 14 mars 2022 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2021.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC - ROBIN - ROPARS - MORANCÉ - VINCENT

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs AVERBUCH - BERGER - HATTET - MEUNIER - VIRIEUX

M. VIRIEUX donne pouvoir à Mme ROBIN  
M. HATTET donne pouvoir à M. BRETEAU

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

**III AFFECTATION DU RESULTAT**

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 583.51 € sera affecté :

- |  |            |
|--|------------|
| - En recettes d'investissement pour combler le déficit de 2021 : | 1 297.20 € |
| - En recettes de fonctionnement pour le solde :                  | 4 286.31 € |

Le CCAS vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU

